

Le 9 septembre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON.

Absents : M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT.

Procurations : M. Rémy GIRARDON à M. Patrick BOUCHET, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, M. Jean-François MONTMARTIN à M. Pierre CLAVEL, Mme Célia DUMAS à Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON à M. Philippe BONNEFOND, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Amaury GARDE

OBJET : Convention opérationnelle à conclure avec l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et Saint-Etienne Métropole pour le tènement immobilier situé rue du marché

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre d'une démarche de requalification de l'habitat et de commerces, la commune a conclu une convention de veille et de stratégie foncière avec EPORA, approuvée par délibération du 20 septembre 2021.

Dans ce cadre, une première phase de maîtrise foncière a été amorcée avec le concours de l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), à proximité immédiate de la place de l'église. En mai 2022, deux biens ont été préemptés par l'EPORA sur les parcelles AH n°249 et AH n°250, situées rue du marché.

La présente convention opérationnelle vise à poursuivre l'action foncière débutée dans le cadre de la convention de veille et stratégie foncière.

Elle a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la commune de La Fouillouse.

Le projet vise la requalification du centre-bourg et permet la réhabilitation de deux logements locatifs sociaux et d'un local commercial.

Le coût de revient prévisionnel du projet s'élève à un montant de 244 535 €.

Le bilan financier prévisionnel prévoit les participations suivantes :

- Cessions foncières : 120 000 € ;
- Minorations foncières d'EPORA : 59 000 € ;
- Commune : 65 535 €.

Cette convention est conclue pour une durée de 2 ans, à compter de sa date de signature.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Amaury GARDE et Laurence BUSSIERE ne prenant pas part au vote

- **D'APPROUVER** la convention opérationnelle à conclure avec EPORA et Saint-Etienne Métropole pour les biens cadastrés AH n° 249 et AH n°250, telle que présentée ci-dessus,
- **D'HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Fait à la Fouillouse, le 9 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Amaury GARDE



Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240909-2024-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2024
Publication : 24/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation